



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
Pré-sélection des entreprises formatrices en hôtellerie
Province de Bujumbura-Marie
Apprentissage dual : Service en salle et cuisine

**PROJET PROMOST : PROMOUVOIR LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ORIENTEES VERS LES
BESOINS DU MARCHE ET LA CREATION D'EMPLOI**

Swisscontact est chargé de la mise en œuvre de Projet PROMOST IV, une initiative financée par la Direction du développement et de la coopération suisse (DDC), visant l'amélioration de la part contributive du sous-secteur de l'EFTP à la création d'emplois décents chez les jeunes dans les secteurs de l'hôtellerie et de l'artisanat, grâce à une formation et une insertion professionnelle de qualité, axée sur la demande, et à une forte collaboration avec le secteur privé. Dans ce sens, l'accent est mis sur l'incitation à la participation accrue du secteur privé, l'amélioration de l'accès à l'orientation, la formation et à l'insertion professionnelle des jeunes dans les métiers clés, et le renforcement des capacités des principaux acteurs du système de l'EFTP, ceci afin d'être en mesure de gérer et soutenir le sous-secteur de l'EFTP au-delà du Programme PROMOST IV.

L'objectif global du Projet est de promouvoir le développement des compétences et la création de 2'205 nouveaux emplois au profit des de jeunes au Burundi. PROMOST IV s'inscrit dans la continuité des phases précédentes tout en mettant l'accent sur l'institutionnalisation du système de l'EFTP, et la participation accrue du secteur privé dans la mise en œuvre de programmes de formation axés sur la demande.

Cette initiative intervient dans 5 provinces au Burundi (Ngozi, Kayanza, Muramvya, Bujumbura Mairie et Cibitoke). En particulier, elle a pour objectif d'augmenter le niveau d'emploi / d'auto-emploi et de création de revenus en faveur des jeunes.

PROMOST IV applique une approche systémique pour le développement du système de l'EFTP, en travaillant du bas vers le haut, où les bonnes pratiques sont d'abord testées pour leur efficacité au niveau local et au niveau provincial, puis institutionnalisées au niveau national, afin d'influencer le système global et l'environnement réglementaire de l'EFTP. Swisscontact agit principalement comme facilitateur du changement et s'appuie sur les autorités gouvernementales à tous les niveaux, et les acteurs du secteur privé, représentés notamment au niveau local via des plateformes multi-acteurs (regroupant les acteurs de la régulation, de la demande et de l'offre de formation), dont la perspective est de contribuer de façon durable à l'opérationnalisation du système d'EFTP au niveau local.

Le Projet cible les jeunes vulnérables et défavorisés entre 16 et 35 ans. Dans le contexte du Burundi, les groupes suivants sont considérés comme « défavorisés et vulnérables » : les familles en situation d'extrême pauvreté, les orphelins, les veuves, les Batwa (groupe ethnique minoritaires), les handicapés, les filles-mères, et les jeunes déscolarisés et non-scolarisés.

Dans le cadre de l'organisation de l'apprentissage dual, il s'agit en particulier pour ce dispositif de formation de faciliter le développement de partenariats équitables entre les acteurs des mondes de travail et de la formation dans l'intérêt des jeunes, des acteurs du secteur privé et des autorités en charge de la formation professionnelle, conditionnés par des engagements réciproques, afin de garantir une certaine durabilité.



Afin d'appuyer les acteurs de l'EFTP dans la diversification et l'amélioration de l'offre de formation au Burundi. PROMOST soutient le développement et la mise en œuvre de programmes de formation par apprentissage de type dual dans les métiers du service en salle et de la cuisine.

La formation par apprentissage de type dual est d'une durée d'un an, dont trois trimestres de formation repartis à 80% en entreprise et 20% en centre de formation, et un trimestre passé à plein temps en entreprise après la formation. La formation est basée sur des référentiels reconnus (niveau Centre d'Enseignement des Métiers) par le Ministère en charge de la formation professionnelle et les acteurs du secteur privé. Enfin, les apprentis sont encadrés en entreprise par les maîtres d'apprentissage et par les formateurs en centre de formation avec l'appui de PROMOST.

Pré-requis à la pré-sélection des entreprises formatrices :

- Être située dans la Province de Bujumbura-Marie ou dans son agglomération immédiate ;
- Avoir une taille minimale de 7 employés ;
- Avoir l'intention de recruter les apprentis formés après leur apprentissage ;
- Avoir un besoin récurrent en main-d'œuvre qualifiée ou vouloir constituer une réserve de personnes qualifiées dans un futur proche ;
- Être disposé à accueillir un quota d'apprentis selon le nombre d'employé allant de 5% et de 15% ;
- Disposer d'un lieu de travail avec des machines et des équipements adéquats ;
- Avoir l'intention de mettre à disposition un/des maîtres d'apprentissage dans le cadre de l'encadrement des jeunes dans l'entreprise (5 à 10 % de leur temps de travail) ;
- Être disposé à co-financer le salaire des apprentis recrutés ;
- Favoriser l'égalité du genre auprès des employés ;
- Ne pas avoir recourt au travail des enfants.

Les entreprises intéressées à former des apprentis pour développer leurs activités dans le secteur de l'hôtellerie sont invitées à envoyer leur expression d'intérêt comportant, une lettre de motivation signée et cachetée par le propriétaire de l'établissement. Adressée au Président du Comité Technique de Suivi du programme PROMOST IV, elle décrira les activités de l'entreprise et sa motivation à accueillir des apprentis, précisant le ou les métiers où elle veut s'engager financièrement et où elle a des besoins en formation.

Les expressions d'intérêt et leurs annexes sont à envoyer par voie électronique avec la mention « Entreprise_Formatrice_FAD » à l'adresse : bu_info@swisscontact.org au plus tard le 01 octobre 2023 à minuit heure de Bujumbura (GMT+2).